

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Kergoat donnant pouvoir à Mme Lagarde
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Magrino



Délibération n° 2020-X-41 du 1 octobre 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION *SUIVEZ LA FLÈCHE* – DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT.E DU DÉPARTEMENT.

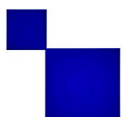
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association *Suivez la flèche*,

Vu la demande formulée par M. Braouezec, président de l'association *Suivez la flèche*,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, en qualité de représentant du Département au conseil d'administration de l'association *Suivez la flèche*.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.